



AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de La Présentation, que le dépôt du sommaire du rôle d'évaluation foncière a été déposé à mon bureau le 13 septembre 2022. Le 1^{er} janvier 2023 débute le troisième exercice financier auquel s'applique le rôle d'évaluation et toute personne peut en prendre connaissance en s'adressant au bureau municipal, soit au 772 rue Principale, La Présentation durant les heures habituelles.

Conformément aux dispositions de la Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ, c. F-2.1), toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription au rôle relative à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer auprès de la MRC des Maskoutains, organisme municipal responsable de l'évaluation, une demande de révision au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de la loi.

Pour être recevable, cette demande de révision devra remplir trois conditions :

1. La demande de révision doit être faite sur le formulaire prescrit à cette fin;
2. La demande doit être déposée au Bureau de la MRC des Maskoutains situé au 805, avenue du Palais, à Saint-Hyacinthe (Québec), J2S 5C6, ou y être expédiée par courrier recommandé;
3. La demande de révision doit être déposée ou expédiée avant le 1^{er} mai 2023 et être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement adopté par la MRC des Maskoutains.

Note : Dans le cas où le dépôt de la demande est effectué par l'envoi du formulaire dûment rempli, par courrier recommandé, la demande est réputée avoir été déposée le jour de son envoi.

Donné à La Présentation, ce 14^e jour de septembre 2022

Marchand

Josiane Marchand
Directrice générale et greffière-trésorière